

# VILLE DE HOUILLES - EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

# **SÉANCE DU 31 MAI 2023**

DCM 23/030

ADMINISTRATION GÉNÉRALE – Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS) – Remplacement d'un délégué suppléant

#### République française

Département des Yvelines

#### Canton de Houilles

Le Conseil municipal se compose de **39 membres** 

Le nombre des Conseillers municipaux en exercice est de **39**  Le 31 mai 2023 à 19h03, le Conseil Municipal de la Commune de Houilles s'est réuni dans la salle Schœlcher en Mairie, en présence du public et avec retransmission en direct sur le site Facebook de la Ville, sous la présidence de Monsieur Julien CHAMBON, Maire de Houilles. (Convocation et affichage effectués le 25 mai 2023).

#### **PRÉSENTS:**

M. CHAMBON Julien, Mme SIMONIN Elsa, Mme LABUS Ewa, M. BATTISTINI Clément, Sandrine, M. CHAMBERT Julien, MARTINHO M. MIQUEL M<sup>me</sup> DUBOIS-LOYA Catherine, M. HAUDRECHY Christophe, M<sup>me</sup> COLLET Marina, M. SEKKAI Hadji, M. MAGA Sylvère, M<sup>me</sup> PRIM Céline, M<sup>me</sup> OROSCO Claire, CHATELLET Brigitte, M. de CAMARET Gilles, M<sup>me</sup> BROUTIN Gaëlle, M<sup>me</sup> HERREBRECHT Christine, M<sup>me</sup> LECLERC Céline, M<sup>me</sup> LE LANN CONSTANS Isabelle, ROUSSET Serge, M<sup>me</sup> RIBAUTE PICARD Delphine, BORDES Joël, M. CADIOT Laurent, M. HÉRAUD Christophe,  $M^{me}$ COLLET M. BERTRAND Romain, M. GOUT Christophe, M. LECLERC Grégory, M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, CADIOU Patrick, MÉGRET M.  $M^{me}$ Olivier, DUPLA Marie-Chantal. M<sup>me</sup> BELALA Monika.

### REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR:

- Mme DUFOUR Florence
- M<sup>me</sup> GOUAR Saara
- M. SIMONIN Sébastien
- M<sup>me</sup> PRIVAT Christine

par M. BORDES Joël par M. SEKKAI Hadji par M<sup>me</sup> SIMONIN Elsa par M. BERTRAND Romain

### **ARRIVÉES EN COURS DE SÉANCE :**

- M<sup>me</sup> OROSCO Claire, à 19h06 (a pris part à tous les votes)
- Mme COLLET Jennifer, à 19h07 (a pris part à tous les votes)
- M. HERAUD Christophe, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)
- M<sup>me</sup> MICHEL Fleur, à 19h13 (a pris part aux votes dès la délibération n° DCM 23/030)

# <u>DÉPART EN COURS DE SÉANCE :</u>

#### **ABSENCE:**

- M. PARIS Benoît

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DCM23-030-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023



# VILLE DE HOUILLES - CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 31 MAI 2023

DCM 23/030 DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Objet : Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville (SILS) – Remplacement d'un délégué suppléant

## Le Conseil Municipal,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-7, L. 5211-7 et L. 5212-1,

Vu les statuts consolidés du Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville et notamment son article 6 relatif à l'administration du Syndicat,

**Vu** la délibération n° 20/244 du Conseil Municipal en date du 13 juillet 2020 portant élection des membres du Comité syndical du SILS,

**Vu** la délibération n° 21/068 du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2021 portant remplacement d'un délégué suppléant,

Vu la démission de Monsieur Sébastien SIMONIN de ses fonctions de délégué suppléant du SILS en date du 18 avril 2023,

Considérant que les Communes ayant adhéré au SILS sont représentées au sein du Comité Syndical par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants élus par leur assemblée délibérante,

**Considérant** que, suite à la démission de Monsieur Sébastien SIMONIN de ses fonctions de délégué suppléant, il convient de procéder à son remplacement,

Considérant que les délégués titulaires et suppléants au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue par et parmi les membres du Conseil Municipal,

Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu,

Considérant le dépôt des candidatures suivantes : Monsieur Clément BATTISTINI

Accusé de réception en préfecture 078-217803113-20230609-DCM23-030-Al Date de télétransmission : 09/06/2023 Date de réception préfecture : 09/06/2023

## **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

Article 1er: PROCLAME les résultats suivants :

Nombre de votants : 35Nombre d'abstentions : 0

Nombre de suffrages exprimés : 27

- Nombre de sièges à pourvoir : 1 suppléant

- Voix obtenues par Monsieur BATTISTINI: 27

Article 2: DÉCLARE Monsieur BATTISTINI, délégué(e) suppléant(e) du Comité du Syndicat In-

tercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville.

Article 3 : PREND ACTE des représentants qui seront chargés de siéger au sein du Comité du

Syndicat Intercommunal des Lycées du district scolaire de Sartrouville :

Délégués Titulaires	Délégués Suppléants
Julien CHAMBON	Clément BATTISTINI
Hadji SEKKAI	Brigitte CHATTELET

Article 4 : CHARGE Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ville de Houilles

Les formalités de l'article L2131-1 du CGCT ont été accomplies pour le présent acte.

AR. délivré le : 09 juin 2023

Publication effectuée le : 09 juin 2023 Exécutoire ce jour : 09 juin 2023 Conseiller départemental des Yvelines,

Julien CHAMBON